

1. Provoquer et accompagner la transition vers l'Agriculture Biologique (AB)
2. Inciter au développement de l'agriculture biologique
3. Partager l'enjeu de l'eau avec tous les acteurs

QUAND LA RÉGIE EAU DE PARIS EXPÉRIMENTE DE NOUVELLES MODALITÉS D'INTERVENTION SUR UN TERRITOIRE PILOTE

Eau de Paris - Sources de la Vallée de la Vanne

Conversion • Foncier • Filières territorialisées
Biodiversité • Aides incitatives

Dans la vallée de la Vanne, à la jonction de l'Yonne et l'Aube, la craie constitue un réservoir d'eau souterraine stratégique qui alimente Paris en eau potable à hauteur de 15 à 20 %, via un ensemble de sources situées en fond de vallée. Ces sources alimentent également pour partie les communes de Sens (89) et de Saint-Benoit-sur-Vanne (10), et les ressources du syndicat Sens Nord-Est sont influencées par la même aire d'alimentation.

Les sources de la vallée de la Vanne font partie d'un ensemble de trois ressources pilotes autour desquelles Eau de Paris, la régie municipale, a développé des actions de protection de l'eau auprès des agriculteurs. Les sources de la Voulzie (Seine-et-Marne) et celles de la Vigne (Eure-et-Loir) font l'objet depuis le début des années 1990 de projets orientés principalement autour du développement d'une agriculture conventionnelle économe en intrants. Des actions autour de l'agriculture biologique y ont été développées, mais sans parvenir pour le moment à dépasser un nombre très restreint d'exploitants.

Sur l'aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne, le projet développé par Eau de Paris à partir de 2008 a été concentré autour du seul objectif de développement de l'agriculture biologique, sans proposer d'alternatives autour de l'amélioration des systèmes conventionnels. Il s'agissait d'expérimenter sur ce territoire pilote de nouvelles modalités d'intervention, complémentaires de ce qu'Eau de Paris travaillait déjà sur les aires d'alimentation des sources de la Voulzie et de la Vigne. Ce choix délibéré en fait une action de protection de la ressource en eau unique en France, faisant écho au projet porté par la ville de Munich pour protéger son eau potable, fréquemment cité comme exemple.

Si les moyens humains et financiers d'Eau de Paris ne sont pas représentatifs de ceux dont dispose la majorité des collectivités, la décision d'orienter le projet uniquement autour de l'agriculture biologique n'est pas une question de moyens : c'est avant tout un choix technique appuyé par une vraie volonté politique. Il s'agit en effet de ne travailler qu'avec un nombre restreint d'agriculteurs évoluant vers des pratiques exigeantes, plutôt que de se tourner vers l'ensemble des agriculteurs pour obtenir de plus faibles changements. La première voie a fait ses preuves sur la qualité de l'eau à Munich, elle peut être reproduite ailleurs, avec nécessité bien sûr de largement l'adapter au contexte.

POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU, UNE ACTION UNIQUE EN FRANCE

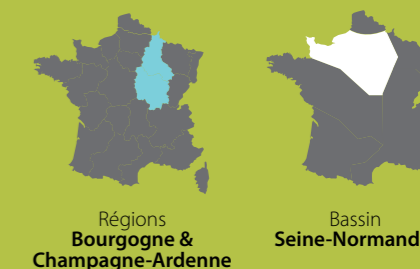
- Développer l'agriculture biologique pour préserver durablement la qualité de l'eau tout en maintenant l'activité agricole, en priorité sur le système céréalier majoritaire sur le territoire, mais également sur le maraîchage et l'élevage
- Assurer la durabilité du changement de pratiques par l'accompagnement technique et le développement des filières
- Protéger les surfaces particulièrement vulnérables et ayant un fort impact sur la qualité de l'eau (parcelles proches d'écoulements préférentiels rejoignant rapidement les sources)
- Impliquer tous les acteurs dans la protection de la ressource en eau (collectivités, particuliers, agriculteurs, entreprises) et intégrer cet enjeu dans le développement territorial
- Intégrer l'enjeu de la protection de la ressource en eau dans une approche **environnementale** globale (développement de la biodiversité, trame verte et bleue, stockage de carbone)

PERSPECTIVES

- Poursuivre et renforcer l'appui technique, les partenariats locaux et les aides à la conversion incitatives lors de la nouvelle programmation de développement rural à partir de 2015
- Consolider les filières à long terme et les circuits courts
- Soutenir et développer l'élevage extensif en bio
- Poursuivre les acquisitions foncières sur les zones les plus vulnérables pour appuyer le développement de l'agriculture biologique
- Développer des projets d'agroforesterie efficaces pour la protection de l'eau chez les agriculteurs (25% d'entre eux sont potentiellement intéressés)
- Valoriser l'impact positif des actions de protection de la ressource en eau sur la biodiversité, la trame verte et bleue et le climat

RÉSULTATS

- Passage de 1,2% à 6,6% de la SAU en bio entre 2008 et 2013 sur l'AAC
- Implication de nombreux partenaires sur l'aire d'alimentation des captages
- Poursuite et renforcement de l'objectif de développer en priorité et spécifiquement l'agriculture biologique
- La ville de Paris et sa régie Eau de Paris ont obtenu en 2013 le premier prix dans la catégorie "Grandes villes" du concours "Capitale française de la biodiversité"



Cadres d'action mobilisés

AAC
PPC
TVB

Territoire

Aire d'alimentation des sources située en vallée de la Vanne et du ru de Saint Ange, environ **470 km²** • **41** communes concernées • **13** sources gérées par Eau de Paris

Masse d'eau

Eau souterraine

Contexte réglementaire

3 sources prioritaires et Grenelle

Enjeu eau

Reconquête de la qualité de l'eau (nitrates, pesticides et turbidité)

Productions dominantes

Grandes cultures

SAU bio

Environ **24 000 ha** de SAU sur l'aire d'alimentation de captage (AAC), dont **1 600 ha en bio** (23 agriculteurs bio) en 2013, soit environ **6,6% de SAU en bio**

GOVERNANCE ●●●●●

Eau de Paris définit et pilote les actions de protection de la ressource en eau sur l'AAC en tant que gestionnaire de captage responsable de la protection de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable : elle coordonne l'ensemble des actions qui s'y rapportent. Cette implication forte est assurée par le Service Protection de la Ressource d'Eau de Paris, et s'appuie également sur des échanges et une implication des autres syndicats d'eau situés sur le même secteur.

La mise en œuvre des actions de développement de l'agriculture biologique est assurée par l'animatrice du Service d'Eco-Développement Agrobiologique et Rural de Bourgogne (SEDARB) dédiée à temps plein à cette AAC. Le suivi et l'orientation des actions sont discutés au sein d'un **comité de suivi** rassemblant Eau de Paris et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), financeurs des actions, ainsi que le SEDARB, la FRAB Champagne-Ardenne, la Chambre d'Agriculture de l'Aube et le GAB de l'Yonne...

La démarche de protection des captages Grenelle est suivie par un comité de pilotage plus large rassemblant les membres des comités de suivi cités ci-dessus, les services de l'Etat (DDT Aube et Yonne, ARS Aube et Yonne) et des acteurs locaux. Dans le cadre de l'animation, d'autres structures sont ponctuellement sollicitées, notamment les filières en agriculture biologique.

Membres des comités (Grenelle, comités de suivis) :

Monde agricole	Collectivités	Experts et organismes publics	Population et associations
FRAB Champagne-Ardenne SEDARB Chambre d'Agriculture de l'Aube GAB Yonne Ubios Opérateurs économiques Agrooof Institut Lassalle Beauvais Centre de gestion régional	Eau de Paris Syndicat d'eau Sens Nord-Est	Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Yonne et de l'Aube Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) de Bourgogne et de Champagne-Ardenne Agence Régionale de la Santé (ARS)	Yonne Nature Environnement

La mise en œuvre du projet d'agroforesterie est suivie par Eau de Paris, l'Agence de l'Eau et l'animatrice de territoire, dans le cadre de **comités de suivis spécifiques**.

1 Provoquer et accompagner la transition vers l'agriculture biologique

DES ACQUISITIONS FONCIÈRES POUR LA REMISE EN HERBE ET L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Eau de Paris mène depuis 1995 une politique amiable d'achat de terres sur les zones les plus stratégiques pour la protection de la ressource, dans le cadre d'une convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Bourgogne. Les parcelles acquises conservent l'usage agricole : elles font l'objet de baux ruraux environnementaux avec des agriculteurs, assortis de clauses adaptées aux enjeux de protection de l'eau, en contrepartie d'un faible loyer. Les parcelles les plus vulnérables (effondrements, zones d'infiltration préférentielles, bordure du périmètre de protection immédiate) sont entretenues exclusivement en herbe. Les autres îlots parcellaires acquis, qui peuvent être situés sur l'ensemble de l'aire d'alimentation des captages visent les conversions ou les installations en agriculture biologique. Actuellement 7 exploitants bio (126 ha) sont en bail rural environnemental avec Eau de Paris sur l'AAC, sur un total de 220 ha acquis entre 1992 et 2013.

UN ACCOMPAGNEMENT POUR DÉVELOPPER L'AB ET L'AGROFORESTERIE

Un accompagnement technique, individuel et collectif, vers l'agriculture biologique est proposé à tous les agriculteurs qui souhaitent engager une conversion, qui l'ont déjà engagée ou qui sont encore en questionnement.

● Pour sensibiliser les agriculteurs de l'AAC à l'AB :

- réunions d'information présentant l'accompagnement technique et financier proposé aux agriculteurs qui se posent la question d'un passage en agriculture biologique,
- démonstrations techniques (désherbage mécanique, gestion de la fertilité du sol, diversification des assolements, etc.),
- rencontres individuelles au cours desquelles des diagnostics de conversion sont proposés, permettant d'engager une réflexion concrète sur la conversion à partir d'éléments technico-économiques de l'exploitation.

● Pour accompagner techniquement les agriculteurs en conversion (grandes cultures et maraîchage) :

- Diffusion de fiches et bulletins techniques, organisation de groupes d'échanges techniques et réunions d'information
- Conduite d'expérimentations adaptées au contexte pédoclimatique chez des agriculteurs du territoire : essais couverts agronomiques et engrais verts, essais soja sur des terres noires nécessitant des rotations spécifiques, essais désherbage mécanique, etc.,
- Analyses de sols et des formations sur les sols (Herody) pour agir sur l'enjeu clé de connaissance et d'amélioration de la fertilité du sol.

Eau de Paris pilote, oriente et suit les actions sur ce territoire. Le principal partenaire technique d'Eau de Paris pour la mise en œuvre de cet accompagnement est le SEDARB (groupement des agriculteurs bio de Bourgogne), appuyé par la Chambre d'Agriculture de l'Aube et la FRAB Champagne-Ardenne pour les actions dans le département de l'Aube.

● Pour développer l'agroforesterie :

L'AAC étant marquée par une vulnérabilité importante au ruissellement, Eau de Paris a initié en 2012 un projet de développement de l'agroforesterie. Les arbres et les haies permettent en effet de retenir les écoulements et d'épurer

naturellement l'eau avant infiltration, ce qui complète efficacement l'action de développement de l'agriculture biologique, sans lui être préjudiciable.

Ce projet d'une durée de 5 ans est mis en œuvre par Agrooof et l'Institut Polytechnique Lasalle Beauvais.

En 2012 et 2013, les zones stratégiques et les agriculteurs potentiellement intéressés ont été identifiés. Des projets de plantation en agroforesterie sont prévus à court terme. Parallèlement, différents débouchés sont étudiés, notamment la fourniture de bois-plaquette pour des chaufferies locales.



Célia BLAUDEL, adjointe à la Maire de Paris, chargée des questions relatives à l'environnement, au développement durable, à l'eau, à la politique des canaux et au "plan climat énergie territorial" et présidente d'Eau de Paris

"En cinq ans, Eau de Paris a ainsi multiplié par cinq les surfaces agricoles cultivées en agriculture biologique sur ses aires de captage."

"La protection de la ressource en eau est un enjeu vital pour la région Eau de Paris, premier producteur et distributeur d'eau souterraine du bassin Seine-Normandie."

Que ce soit par le financement d'animation territoriale ou celui d'investissement structurant les filières de production, les multiples actions ici présentées ont prouvé que la volonté politique permet d'engager et d'accompagner les agriculteurs dans un changement durable des pratiques."

En cinq ans, Eau de Paris a ainsi multiplié par cinq les surfaces agricoles cultivées en agriculture biologique sur ses aires de captage. Elles constituent aujourd'hui la plus grande superficie de France en conversion à l'agriculture biologique pour préserver la qualité de l'eau."

A la fin 2014, le contrat d'objectif reliant la Ville de Paris à sa région Eau de Paris sera renouvelé. Celui-ci devra renforcer la préservation de la ressource avec, toujours, la promotion de l'agriculture biologique sur tous les bassins versants comme levier d'action privilégié."

A l'image des résultats de ce partenariat fructueux entre la FNAB et la Ville de Paris, poursuivons notre collaboration dans les instances de l'eau pour qu'élus locaux et agriculteurs bio œuvrent ensemble à modifier les pratiques agricoles !"



- Le temps d'implication du Service Protection de la ressource dans le pilotage, le suivi et l'orientation des actions n'est ni évalué ni subventionné (fonds propres).
- Eau de Paris finance des **conventions de partenariat** avec le SEDARB (1,1 ETP), la Chambre d'Agriculture de l'Aube (0,26 ETP) et la FRAB Champagne-Ardenne, avec le soutien financier de l'AESN (à hauteur de 80%).
- L'AESN participe également aux **acquisitions foncières** (à hauteur de 60%).
- Les **mesures d'aides à la conversion à l'agriculture biologique** (MAEt) sont financées à 45% par l'AESN, 55% par le FEADER (environ 500 000€ en 2013).
- L'**investissement pour la station de semences bio et stockage de grandes cultures** a été financé à hauteur de 40% (20% par Eau de Paris, 20% par l'AESN soit 373 400€ chacune).

actions réalisées

2 Inciter au développement de l'agriculture biologique

UNE MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE TERRITORIALISÉE (MAET) RENFORCÉE ET EXCLUSIVE SUR LA BIO

En sollicitant des mesures autorisées au niveau national (l'outil MAE), Eau de Paris a pu proposer une aide à la conversion plus élevée que l'aide nationale (environ 450€ par ha en 2012 et 2013 au lieu de 200€ par ha), sur des montants proches de ceux proposés par la ville de Munich. Cette aide, la seule ouverte sur le territoire, a pu être construite grâce à un cumul des deux engagements "zéro phyto" et "limitation de la fertilisation azotée". Elle vise à lever les freins économiques, sociologiques et psychologiques à la conversion. Si les agriculteurs s'engagent logiquement par intérêt économique, l'appui technique et les conseils qui leur sont apportés permettent de s'assurer que les stratégies agronomiques développées sont durables et pérennes au-delà de la période d'engagement dans la MAET.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES DÉBOUCHÉS, DES CIRCUITS DE PROXIMITÉ AUX FILIÈRES LONGUES

● Développement des débouchés locaux

Eau de Paris propose un appui à la création et au fonctionnement d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) locales, en partenariat avec le SEDARB (communication, listes de diffusion, catalogue des AMAP, organisation de réunions inter-AMAP, etc.). Cinq maraîchers en agriculture biologique sont présents sur l'aire d'alimentation des captages et fournissent huit AMAP dont deux sur l'AAC. Par ailleurs, le collège de Villeneuve-sur-Yonne sur le territoire fait partie des sites pilotes régionaux pour introduire des produits bio locaux dans ses repas.

● Le Plan Alimentation Durable de la Ville de Paris

Un groupe de travail a été mis en place dans le cadre du Plan Alimentation Durable de la Ville de Paris, afin de favoriser les liens entre la production issue des aires d'alimentation de captages et la restauration collective. Cependant, dans un contexte agricole où les grandes cultures sont prédominantes et où les producteurs en circuits courts ne manquent pas de débouchés, la demande potentielle étant très élevée (le nombre de repas en restauration collective parisienne est estimé à 7 millions).

L'objectif du Plan Alimentation Durable de Paris est d'atteindre, en 2014, 30% d'alimentation durable (certifications AB, Label Rouge, Marine Stewardship Council, etc.) sur l'ensemble de la restauration collective (écoles, crèches, collèges, social, personnel). En 2012, cet indicateur atteignait 22,1% (dont 37,1% d'alimentation durable dans les crèches) avec une très grande part d'agriculture biologique.

● Filières longues

Pour répondre à la demande locale en lien avec les coopératives biologiques du secteur, un silo bio a été construit par la CAVAP, coopérative conventionnelle, sur l'AAC.

Par ailleurs, deux coopératives agricoles historiques spécifiquement dédiées au bio, Cocebi et Biocer, réunies au sein d'Union Bio Semences, ont pu acheter les terrains et les bâtiments nécessaires à la mise en place d'une station de semences bio à Maisse (Essonne) grâce à l'appui financier d'Eau de Paris et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Cette station est la seule en France à être dédiée exclusivement à la production de semences biologiques. Au-delà de l'appui direct à la structuration de la filière, le financement a été conditionné à l'embauche par Union Bio Semences de deux animateurs intervenant sur les AAC des captages gérés par Eau de Paris (vallée de la Vanne, mais aussi sur celles situées dans les régions de Provins, Fontainebleau et Dreux), ainsi que sur l'ensemble des AAC du bassin Seine-Normandie. L'intérêt de cette animation est de pouvoir apporter une vision globale de la filière et des débouchés économiques, indispensable pour accompagner des producteurs vers une conversion.

Si les agriculteurs en grandes cultures n'ont ainsi pour l'instant pas de difficulté pour valoriser leur production céréalière, les filières étant bien implantées et structurées sur ce territoire, la question du débouché de la luzerne reste en revanche cruciale puisque l'élevage est peu développé. Leur valorisation est donc particulièrement étudiée pour trouver une solution qui convienne à chaque agriculteur (production de semences, luzerne déshydratée, production de foin, broyage, coopérations inter-territoire éleveurs-céréalières, etc.).

3 Partager l'enjeu de l'eau avec tous les acteurs

VERS DES COMMUNES EXEMPLAIRES SUR LE "0 PHYTO"

Si les problématiques de qualité aux sources sont essentiellement d'origine agricole, Eau de Paris souhaite faire de la protection de l'eau un enjeu partagé par les acteurs du territoire.

Les collectivités présentes sur l'aire d'alimentation des captages sont ainsi sensibilisées à leur impact sur la ressource en eau et au besoin de protéger l'eau souterraine. Des diagnostics d'utilisation des produits phytosanitaires ont été réalisés dans chaque commune et un guide "Espaces verts et 0 phyto" a été rédigé par le SEDARB et communiqué aux collectivités. Une commune du territoire est engagée dans une charte vers le "0 phyto". Des animations vont être développées à l'avenir, avec les partenaires locaux compétents, pour engager petit à petit les communes de l'aire d'alimentation des captages dans le "0 phyto".

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

L'animation est aussi étendue aux écoliers sur l'agriculture biologique et aux particuliers (conférence sur l'impact des

pesticides sur la santé). Un bulletin d'information sur le territoire de la Vanne est édité depuis l'automne 2013 pour communiquer sur la qualité des ressources et les actions menées pour protéger l'eau.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Eau de Paris gère un vaste patrimoine (845 ha de périmètres de captage, 470 km d'aqueducs), constitué de milieux naturels variés entretenus sans pesticide. En offrant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, ces espaces jouent un véritable rôle de trame verte et bleue transrégionale, en zone urbaine comme en zone agricole.

Il y a une dizaine d'années, Eau de Paris a pris conscience de la valeur écologique de ces espaces en y découvrant notamment l'existence d'espèces floristiques rares. En s'appuyant sur des inventaires naturalistes réalisés par des associations partenaires, Eau de Paris a fait évoluer ses pratiques d'entretien en développant des plans de gestion écologique adaptés aux enjeux des espèces naturelles identifiées. Dans la continuité de ces actions, Eau de Paris a engagé en 2013 l'élaboration d'une stratégie biodiversité et Trame Verte et Bleue afin de prendre en compte la biodiversité dans l'ensemble de ses activités.



Facteurs favorables

- Implication de la collectivité dans la mise en œuvre d'actions pour la protection des captages, par le biais de moyens humains et financiers importants (avec le soutien de l'AESN), et portage politique fort et ambitieux
- Spécificité du projet autour de l'AB : l'action de développement de l'agriculture biologique est présentée comme une action pilote innovante, et non concurrencée par d'autres actions sur le changement de pratiques (agriculture intégrée notamment)
- Animation dédiée à l'AB sur un temps long (depuis 2008)
- Aide à la conversion avec un montant incitatif, couplée à un accompagnement technique pour garantir la durabilité des changements mis en œuvre
- Partenariat efficace avec la SAFER
- Filières grandes cultures bio bien développées sur le secteur
- Dynamique de groupe : la conversion de certains agriculteurs incite les agriculteurs voisins à se poser la question et à s'engager également



Difficultés rencontrées

- Territoire de grandes cultures où les freins psychologiques sont forts et où la cohérence des systèmes biologiques est plus difficile à promouvoir
- AAC étendue et vulnérabilité dispersée sur toute l'aire d'alimentation des captages



Pour aller plus loin

DES FICHES À LIRE SUR DEVLOCALBIO.ORG

FICHES OUTILS : AAC • PPC • Biodiversité

FICHE MÉTHODOLOGIE

FICHES ACTIONS : Acquisition foncière • BRE • Conversion • Circuits courts • Restauration collective • Filières longues • Sensibilisation • Espaces verts zero phyto

DES SITES WEB À VISITER

www.eaudeparis.fr

www.eau-seine-normandie.fr

DES DOCUMENTS À CONSULTER

Guide "La gestion écologique des espaces naturels - Valoriser la biodiversité à Eau de Paris" dans la collection "Guides et pratiques"

CONTACT

Manon ZAKEOSSIAN, responsable du service Protection de la Ressource, Eau de Paris
manon.zakeossian@eaudeparis.fr

Agriculture Biologique & Développement Local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales. Une réalisation 2014 de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique.
www.devlocalbio.org & www.fnab.org

Crédits photos : Eau de Paris, Bruno Levy

C'EST À REFAIRE !

- Porter un message clair et fort sur l'enjeu de protection de la ressource en eau par les collectivités, et rechercher une dynamique de territoire autour de cet enjeu en ne sacrifiant pas l'ambition des actions au profit de la recherche d'un consensus de l'ensemble des acteurs (acceptable dès lors que la démarche reste volontaire et explicitée)
- Rechercher l'efficacité et la durabilité du changement. Pour cela, prendre le temps, lorsque les enjeux sur la ressource le permettent, d'encourager des systèmes agricoles efficaces, adaptés et acceptés plutôt que d'élaborer des actions de réduction des intrants en agriculture dont l'efficacité et la durabilité (retour en arrière facile) ne sont pas assurées
- Favoriser la démonstration des actions de protection de la ressource qui fonctionnent et les échanges d'expérience

